

**RAPPORT N° 01/7-40  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RHI MULTISITES EST  
CRAC 2000**

Le principe de la mise en œuvre de la RHI Multisites Est a été approuvé par Délibération du Conseil Municipal en séance du 21 octobre 1989.

Le dossier de réalisation, le programme des travaux, ainsi que le bilan financier prévisionnel ont été approuvés par Délibération 10 décembre 1994.

Sa mise en œuvre a été confiée à la SEDRE par le biais d'une Concession d'aménagement signée le 18 juillet 1994.

Le programme des travaux prévoyait l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération d'aménagement, la réalisation des travaux secondaires et tertiaires, la construction d'environ 300 Logements Locatifs Sociaux.

Cette opération se déroule sur 3 sites de part et d'autre de l'Avenue Leconte de Lisle - Eudoxie Nonge (Rue Claude Monet, Rue Eudoxie Nonge et Impasse du Temple) et enfin Rue Lory-les-Bas.

La SEDRE nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant pour l'année 2000, comprenant :

- le bilan comptable au 31 décembre 2000 qui tient compte des dépenses et des recettes constatées depuis le lancement de l'opération ;
- le bilan financier mis à jour ;
- le prévisionnel des recettes et des dépenses pour les années à venir.

Au 31 décembre 2000, date du CRAC soumis à votre approbation :

- la SEDRE a pris possession de l'intégralité des parcelles prévues dans le programme prévisionnel de la RHI ;
- 80 LLS ont été déjà réalisés, ainsi que 137 LLTS dont 37 ont été livrés en septembre de cette année ;
- la SEDRE poursuit la réflexion sur l'Impasse du Temple, afin de définir un programme de logements sur ce site.

## RAPPORT N° 01/7-40

Au niveau des réalisations, les dépenses sont à 29 989 589 F HT (30 790 398 F TTC) et les recettes sont de 33 795 186 FF HT (35 849 725 FF TTC).

Sur le plan financier, le bilan révisé au 31 décembre 2000 s'évalue comme suit :

DEPENSES	CRAC 1999	Bilan révisé au 31.12.2000	Evolution
TTC	47 980 289 F	47 363 190 F	- 614 769 F

La participation communale au déficit de l'opération s'établit comme suit :

PARTICIPATION COMMUNALE	CRAC 1999	Bilan révisé au 31.12.2000	Evolution
TTC	11 417 439 F	11 464 560 F	+ 47 121 F

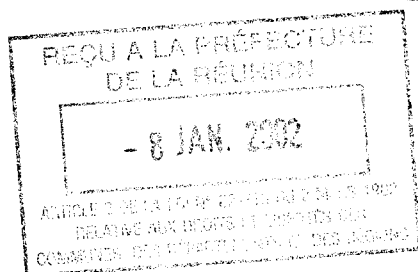
Dans le cadre de sa participation, la Commune a déjà effectué le versement d'un montant de 11 060 117 F au 31 décembre 2000.

Il ne sera pas prévu de participation à cette opération pour l'année 2002.

Sur la base de ces éléments, je vous demande d'approuver le CRAC 2000 de la RHI Multisites Est.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 01/7-40  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 17 décembre 2001

OBJET

RHI MULTISITES EST  
CRAC 2000

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Com-  
munes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-40 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances  
et Administration Générale ;

**APRES AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant de l'opération Résorption de  
l'Habitat Insalubre Multisites Est arrêté au 31 décembre 2000.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

